

**DECISION DU PRESIDENT**  
**06 décembre 2022**

**DECISION MP2022-12-039 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DES LOCAUX DE VIE DE LA DECHETTERIE DE PAIMPOL – LOTS 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10**

Une consultation pour des travaux relatifs à la Rénovation et extension des locaux de vie de la déchetterie de Paimpol, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 30 août 2022 et dans un journal d'annonces légales le 2 septembre 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le lot n°8 est réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés en application des articles L2113-12, L2113-13 et L2113-14 du Code de la commande publique.

Le marché prévoit des PSE obligatoires pour les lots 1 et 2 relatives à la réfection des jambages des portes sectionnelles du bâtiment existant.

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire de travaux.

La date de remise des offres était fixée au 30 septembre 2022 à 12h.

L'opération est estimée par le maître d'œuvre : STUMM ARCHITECTURES, à 235 285,51 € HT. La consultation est allotie en 11 lots.

**La présente décision concerne les lots ci-dessous :**

Lot	Estimation € HT (hors PSE)	Nombre d'offres reçues
Lot n°2 : Gros œuvre – Assainissement	66 389,77 €	1
Lot n°3 : Charpente – Menuiserie intérieure	30 727,96 €	2
Lot n°4 : Etanchéité	33 088,54 €	1
Lot n°5 : Menuiseries extérieures	13 758,74 €	2

Lot n°6 : Doublages – Cloisons – Isolation	18 692,18 €	2
Lot n°7 : Revêtements de sols – Faïences	7 416,21 €	1
Lot n°8 : Peintures	8 325,41 €	1
Lot n°9 : Electricité – CFO – CFA – Chauffage	18 858,63 €	1
Lot n°10 : Plomberie sanitaire – Ventilation	16 905,51 €	1

**Vu** la Commission MAPA réunie le 29 novembre 2022, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres,

**Vu** la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- De déclarer l'offre du lot n°8 irrégulière, en vertu de l'article L 2152-2 du Code de la commande publique. Ainsi, ce lot s'avère sans suite au motif d'infructuosité,
- De relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour le lot n°8,
- D'attribuer les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 aux offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles des soumissionnaires désignés ci-après :

<b>Lot n°2 : Gros œuvre – Assainissement</b>	<b>Montant 67 570, 15 € HT, soit 81 084,18 € TTC</b> <b>Montant PSE : 1 500 € HT</b> <b>Montant total : 69 070,15 soit 82 884.18 € HT</b>		
ARMORIQUE CONSTRUCTIONS	ZA de californie	22290	LANNEBERT
<b>Lot n°3 : Charpente – Menuiserie intérieure</b>	<b>Montant 32 713,05 € HT, soit 39 255,66 € TTC</b>		
MOTREFF	ZA de Buhulien	22300	LANNION

<b>Lot n°4 : Etanchéité</b>	<b>Montant 30 677,24 € HT, soit 36 812,70 € TTC</b>		
SMAC	23 rue Brindejanc des Moulinais	22190	PLERIN
<b>Lot n°5 : Menuiseries extérieures</b>	<b>Montant 15 154,00 € HT, soit 18 184,80 € TTC</b>		
MOTREFF	ZA de Buhulien	22300	LANNION
<b>Lot n°6 : Doublages – Cloisons – Isolation</b>	<b>Montant 20 152,07 € HT, soit 24 182,48 € TTC</b>		
ACI	32 avenue des Châtelets	22950	TREGUEUX
<b>Lot n°7 : Revêtements de sols – Faïences</b>	<b>Montant 7 500,00 € HT, soit 9 000,00 € TTC</b>		
ART SOL	Rue du Miroir du Temps	22100	QUEVERT
<b>Lot n°9 : Electricité – CFO – CFA – Chauffage</b>	<b>Montant 23 500,00 € HT, soit 28 200,00 € TTC</b>		
AM ELEC	9b ZA de Kergré	22970	PLOUMAGOAR
<b>Lot n°10 : Plomberie sanitaire – Ventilation</b>	<b>Montant 17 590,86 € HT, soit 21 109,03 € TTC</b>		
SQUIBAN	335 rue Alain Colas ZAC de Ty ar Menez	29470	PLOUGASTEL- DAOULAS

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Vincent LE MEAUX


